



AVIS

Commission agricole de constat des dégâts aux cultures

Nous vous informons que suite à l'orage du 18 juin 2024, la Commission agricole de constat des dégâts aux cultures se réunira le lundi 29 juillet 2024 à 9h en la salle des mariages de l'Administration communale afin d'entamer les premières démarches administratives.

En tant qu'agriculteur, si vous avez subi des dégâts importants à vos cultures sur le territoire de Pont-à-Celles, une demande écrite peut être déposée ou envoyée par mail sur environnement@pontacelles.be préalablement à la réunion et précédant la récolte pour les cultures. Vous devez y mentionner la date, la nature du phénomène et les biens concernés (PAC 2024) ainsi que votre numéro de producteur.

A Pont-à-Celles, le 19 juillet 2024.

La Directrice générale f.f.

N. COLSON



Le Bourgmestre

P. TAVIER